



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille militaire

Question écrite n° 33617

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les vives inquiétudes rencontrées par les associations de l'orphelinat et des oeuvres des médaillés militaires concernant l'avenir de la médaille militaire et la suppression du traitement aux nouveaux décorés. La médaille militaire, a été créé par Louis-Napoléon Bonaparte suivant les décrets n° 11 et n° 12 du décret du 22 janvier 1852 en vue de récompenser les sous-officiers, caporaux, brigadiers, soldats ou marins pour leurs longs services et leurs actes de bravoure. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de continuer à témoigner la satisfaction de la Patrie à nos soldats.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que de nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33617

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9171

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6646